

P2012-CA-18	Procédure de mise en candidature et d'élection de la vice-présidence du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
-------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Adoptée : 23 mai 2012	Résolution n°	CC-120523-CA-0111
Mise à jour :	Résolution n°	CC-141112-CA-0043 CC-181212-CA-0075 CC-180124-CA-0072 CC-201111-CA-0019
Origine :	Conseil des commissaires	

NOTE : La présente procédure est établie conformément aux articles 148, 155.1 et 157 de la Loi sur l'accès à l'information.

1.0 PRÉAMBULE

1.1 Le conseil des commissaires nomme une vice-présidence parmi ses membres.

(LIP)

Article 155.1

Le conseil des commissaires nomme, parmi ses membres, le vice-président de la commission scolaire.

Le mandat du vice-président expire en même temps que son mandat en tant que commissaire, sauf destitution par le vote d'au moins les deux tiers des membres du conseil des commissaires ayant le droit de vote.

Article 158

158.

3.0 PROCÉDURE D'ÉLECTION POUR LE POSTE DE VICE-PRÉSIDENTE

3.1 I b'a Ya VFY'Xi `WbgY]`dYi hdfcdcgYf`U'VWbX]Uhi fY`XDb'Ui hfY'membre ou sa propre candidature.

3.2